

Nom de la structure	 <p>ODYSSEE COORDINATION & ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE</p>
Forme juridique	ASSOCIATION
Date de création	Mai 2006
Equipe	7 ETP (directrice, médecins, IDE, travailleur social, secrétaire)
Contacts	<p>Présidente : Dr Pascale de Longevialle Administrateur : Dr Odile Joly Directrice : Valérie Cornu</p>
En ligne sur	www.association-odyssee.fr
Surface territoire	700 km ² environ
Population territoire	276 000 habitants
Caractéristique clé du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • IDH² faible • Des difficultés d'accès aux soins ++ (PRS IDF) • Une densité démographique médicale en grande difficulté • Une moyenne par foyer fiscal sur la zone autour de Mantes la Jolie de 13 000 €. • Le nombre de bénéficiaire de la CMU sur certaines communes avoisine les 10 % alors que pour la moyenne départementale est de 3,3 %. • Le taux d'habitats insalubres est également significatif sur certaines communes situées au nord du département. • Un taux de chômage sur certaines zones à + de 20 % • Le taux de bénéficiaires de l'APA sur le Mantois (1.56 %) est supérieur aux taux des Yvelines (1.25 %). Les bénéficiaires de l'APA à domicile GIR 1 dans le Mantois représente 16.75 % des APA en GIR 1 du département des Yvelines.

Quelles est aujourd'hui votre cœur d'activité ?

La plateforme a pour objectif l'appui à la coordination des patients en situation complexe pour des raisons médicales et/ou sociales, quel que soit leur âge, et auxquelles les équipes de soins primaires ne peuvent faire face avec leurs propres moyens.

Quelles sont les perspectives d'évolution de vos missions dans le cadre de la mise en œuvre des Plateformes d'Appui Territoriales ?

Renforcer les missions déjà assurées par la PTA, continuum de l'action du Réseau Odyssee.

L'association Odyssee, à travers le réseau Odyssee dont l'hôpital de Mantes, et les partenaires du territoire remplit déjà les trois missions pour assurer l'appui à la coordination des parcours complexes prévues par le décret n° 2016-919 du 4 juillet 2016 et décrites ci-après:

1. **L'information et l'orientation des professionnels**
2. **L'appui à l'organisation des parcours complexes**, pour une durée adaptée aux besoins du patient.
3. **Le soutien aux pratiques et initiatives professionnelles** en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination.